



SYNDICAT UNITAIRE A L'INDUSTRIE

Résidence des Platanes - 4 place Juranville - 18000 BOURGES - Tél / Fax 02.48.24.01.79



E-mail : sui.bourges@ras.eu.org
<http://www.sui.ras.eu.org>

Angerville la Campagne, le 9 juillet 2004

Monsieur le Secrétaire Général adjoint des DRIRE
MINEFI / DARQSI / Secrétaire d'état à l'industrie
20 avenue de Ségur
75353 PARIS 07 SP

Monsieur FRILEUX Jean-Pierre
Secrétaire Général du S.U.I
DRIRE LANGUEDOC ROUSSILLON
8, rue de l'avenir 30000 Nîmes

Réf : DARQSI/gt hs 09.07.04

Objet : Réunion du groupe de travail Hygiène et Sécurité dans les DRIRE..

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Par cette présente, le SUI une nouvelle fois (lettre du 20 octobre 2003), vous demande d'inscrire dans l'ordre du jour du prochain groupe de travail qui devrait se tenir dans un délai d'un an après notre demande initiale, un point complet sur : **Les Commissions de Réforme (CR) et leur suivi**, ainsi qu'un nouveau point sur **les Comités Médicaux (CM)**.

De plus, et à votre demande lors du groupe de travail des risques spécifiques dans les DRIRE du 31 mars 2004, dans lequel vous avez souhaité des précisions par écrit sur notre requête, nous vous demandons d'annexer ce courrier au dossier des participants :

a) **Pour les commissions de réforme :**

- un point sur les commissions de réforme par an et par corps
- un historique des accidents de service par an, de moins et de plus de 8 jours, par profil d'agents, sur 5 ans
- le pourcentage de l'imputabilité au service des accidents déclarés ainsi que les dossiers en instance
- un point précis des dossiers de maladies professionnelles et ceux en cours
- le nombre de prises en charge des soins en rapport avec l'accident ou la maladie professionnelle
- un état du taux d'IPP et d'allocation temporaire d'invalidité (ATI) retenus et leur nombre
- les retraites pour invalidité lorsque l'agent a moins de 25 ans de service
- les mises en disponibilité d'office
- la majoration de pension pour assistance constante d'une tierce personne
- le chiffre de contestation des avis de la commission de réforme
- les recours aux instances juridiques compétentes (TA) ainsi que leurs décisions

b) Pour les comités médicaux :

- la quantité de congés CLM, CLD, de mise en disponibilité d'office pour raison de santé
- un point sur les mi-temps thérapeutiques, leurs durées, les aménagements des conditions de travail
- les modalités du reclassement professionnel et leurs conséquences suite à des inaptitudes imputables au service
- le chiffre de contestation des avis des comités médicaux
- les décisions des recours aux instances juridiques compétentes (TA)

Le SUI tient à insister sur le manque d'information des médecins de prévention concernant la tenue de ces deux instances, lorsqu'elles sont relatives aux agents des DRIRE.

Le SUI vous rappelle également toutes les difficultés que rencontrent ces mêmes agents pour accéder à leurs dossiers, aux rapports des médecins agréés, à ceux des médecins de prévention, aux avis des commissions de réforme et aux comités médicaux.

En espérant que l'envoi de cette correspondance suffisamment tôt vous permettra de produire des informations précises qui pourront nous servir de point d'étape dans un contexte très particulier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, à l'expression de nos sincères salutations.

P/le Secrétaire Général du SUI
les Secrétaires nationaux à l'H et la S

A. FEUILLET, J-J. HUET

Copie :
SG SUI
FDSU